



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

-Approbation du Compte-rendu du 21 novembre 2022-

Relecture du Compte rendu et approbation des conseillers présents

-Secrétaire de séance : Anne COUPEZ

1- Convention Pass'emploi

Pass'emploi est une association permettant l'emploi par les communes de personnes en insertion professionnelle. Ces travaux peuvent aussi bien être des travaux d'espaces verts, de nettoyage, que de peinture ou autres.

L'année 2022 s'est très bien déroulée comme cela a été constaté lors du bilan du dernier conseil, Mme le Maire souhaite donc repartir sur les mêmes bases.

Un planning de 21 jours va être établi sur l'année 2023 ce qui correspond à une dépense prévisionnelle de 10 500 euros (soit 500 euros par jour de travail) qui sera inscrite au BP 2023. Ce prévisionnel correspond à 3 jours par mois depuis le mois d'avril jusqu'au mois d'octobre inclus.

Mme le Maire présentera le planning prévu et demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention.

Mme le Maire résume la note préparatoire et se réfère au point effectué lors du dernier conseil municipal sur les travaux de l'année 2022.

M VETIER confirme que les travaux effectués sont très satisfaisants et souligne que cela est dû à un bon encadrement.

Les conseillers approuvent donc à l'unanimité le renouvellement de la convention pour l'année 2023.

2-Révision des tarifs de camping car park

Au vu des hausses tarifs de l'énergie, la société camping-car Park préconise la révision des tarifs pour 2023.

Au vu de l'augmentation des charges prévisibles cette année du fait du contexte international, Mme le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les tarifs de la manière suivante :

Anciens tarifs de mai 2022:

Période	Tarifs pour 24 h TTC
Basse saison : du 01/01 au 30/04 et du 01/11 au 31/12	10.56 €
Haute saison : du 01/05 au 31/10	12.56 €

Nouveaux tarifs proposés :

Période	Tarifs pour 24 h TTC
Basse saison : du 01/01 au 30/04 et du 01/11 au 31/12	11.44 €
Haute saison : du 01/05 au 31/10	13.44 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Mme le Maire propose au Conseil de valider les nouveaux tarifs ainsi présentés.

Mme le Maire présente les tarifs et les contraintes qu'a la commune vis-à-vis de l'augmentation des tarifs de l'énergie.

Les conseillers sont d'accord pour répercuter en partie ces frais sur les tarifs et approuvent l'augmentation.

3- Approbation des devis pour les poteaux incendies

Suite à la réalisation du Schéma de Défense Incendie, la commune s'est vue préconisée l'installation de 3 poteaux incendie.

Les devis n'étant plus valables, nous avons demandés leur réactualisation :

Cette installation a été chiffrée par VEOLIA à hauteur de

-Poteau A : 3542.07 € HT soit 4250.48 € TTC

Devis réactualisé le 12/12/2022 : 3688.60 € HT soit 4426.32 € TTC

-Poteau B : 3267.76 € HT soit 3921.31 € TTC

Devis réactualisé le 12/12/2022 : 3402.89 € HT soit 4083.47 € TTC

-Poteau C : 3542.07 € HT soit 4250.48 € TTC

Devis réactualisé le 12/12/2022 : 3688.60 € HT soit 4426.32 € TTC

Soit un total de 10 351.90 € HT soit 12 422. 28 € TTC

Total réactualisé : 10 780.09 € HT soit 12 936.11 € TTC

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de valider ces devis et de l'autoriser à demander le versement d'une subvention au titre de la DETR. Pour ce type de travaux, le taux de

subvention est de 40% ce qui laisserait un reste à charge à la commune de 6468.05 € HT soit 7761.66 € TTC.

Mme le Maire présente les devis réactualisés et rappelle la nature des travaux.

L'ensemble des conseillers valident ces éléments ainsi que la demande de subvention.

Clôture de séance à 21h15.

-Prochain conseil le lundi 16 janvier à 20h30-